

## **Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de La Haye)**

### **Assemblée**

**Trente-quatrième session (15<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 22 – 30 septembre 2014**

### **RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE (SYSTÈME D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DE LA HAYE)**

*établi par le Bureau international*

#### **INTRODUCTION**

1. Le présent document vise à rendre compte de l'état d'avancement du programme de modernisation informatique (ci-après dénommé "programme") depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (ci-après dénommée "assemblée") en octobre 2013. Il vise également à informer les membres de l'assemblée des modifications apportées aux principes d'exécution du programme et au calendrier correspondant.
2. Le précédent rapport sur l'état d'avancement du programme figure dans le document H/A/32/1.
3. Il convient de rappeler que le programme doit être mis en œuvre en trois phases : phase I, phase II et phase III. La phase I est constituée de sous-projets visant à produire des résultats positifs immédiats ou à jeter les bases techniques de la phase II. La phase II correspond à la migration technique proprement dite, élément par élément, du système informatique actuel, qui prend en charge les procédures d'enregistrement international de Madrid et de La Haye, vers une technologie moderne qui garantira aux parties prenantes des systèmes de Madrid et de La Haye l'accès, dans les années à venir, à une plate-forme technique conforme aux normes du secteur. La phase III est la phase facultative à mettre en œuvre par le Bureau international afin d'assurer la stabilisation du nouveau système après son lancement officiel.

## **PHASE I – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE**

4. Suite au lancement réussi du nouveau logiciel de dépôt électronique en ligne en juin 2013, la phase I du programme a été achevée avec succès. En conséquence, les fonds restant au titre de la phase I seront utilisés pour la phase II, et il ne sera plus rendu compte de la phase I du programme dans les futurs documents soumis à l'assemblée.

## **PHASE II – INFORMATIONS GÉNÉRALES**

5. Il convient de rappeler que l'approche adoptée pour l'exécution de la phase II du programme consiste à procéder à une migration technique, élément par élément, du système actuel vers une architecture moderne orientée services, grâce à la sélection d'un partenaire informatique qualifié (*ELCA Informatique SA*).

6. Cette migration technique vise à convertir l'application, la base de données et les procédures de travail internes existantes en passant du langage de programmation Natural et du système de gestion de bases de données Adabas au langage Java et au système de gestion de bases de données Oracle tout en introduisant un outil moderne de gestion des processus opérationnels. Cette migration permettra d'éliminer le risque d'obsolescence de l'infrastructure actuelle.

## **PHASE II – RÉSULTATS OBTENUS**

7. Après l'achèvement des étapes 1 et 2 du projet (analyse et conception), le partenaire informatique extérieur a entrepris comme prévu la conversion technique du système existant, dénommé DMAPS, à la fin de l'année 2013.

8. Avant la fin de 2013, il était évident que l'adhésion prochaine de nouveaux États membres (Chine, États-Unis d'Amérique, Japon et République de Corée) à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels nécessiterait d'apporter des modifications à la procédure du système de La Haye et, par conséquent, au système DMAPS existant.

9. C'est pourquoi, afin de réduire autant que possible le risque opérationnel lié à la sous-traitance de ces nouvelles fonctions, il a été décidé que la conception serait faite directement au sein du système DMAPS existant et confiée à des ressources internes, et de reprendre l'opération de conversion technique à une date ultérieure.

10. Le partenaire externe a rapidement été invité 1) à suspendre les activités relatives à la conversion technique du système DMAPS, bien qu'une conversion préliminaire de DMAPS en un nouveau système dénommé DIRIS (*Design International Registries Information System*) ait été livrée au Bureau international et 2) à suspendre la composante DIRIS du programme de modernisation informatique (la conversion proprement dite du système DMAPS en une nouvelle plate-forme logicielle) jusqu'à ce que les modifications nécessaires du système DMAPS existant soient stabilisées. À l'époque, la conversion technique du système DMAPS existant pouvait être reprise dans un délai rapide par un partenaire externe.

11. Pendant la suspension des activités relatives à l'établissement du système DIRIS, l'installation de l'application logicielle équivalente MIRIS (*Madrid International Registries Information System*) se poursuit. En conséquence, les enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre du système MIRIS pourront être mis à profit lors de la reprise de la conversion du système DMAPS.

## PHASE II – CALENDRIER GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

12. Lors du lancement du programme de modernisation informatique, en 2008, les enjeux pour le Service d'enregistrement de La Haye étaient fondamentalement différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. Compte tenu de la nature particulièrement dynamique et fluide des procédures d'enregistrement international du système de La Haye, il est extrêmement important que le système DIRIS soit en mesure de répondre aux enjeux initiaux comme aux nouveaux défis. Afin de réduire autant que possible tout risque connexe, un examen externe du programme de modernisation informatique a été initié à la fin du deuxième trimestre de 2014, tout en sachant que, à la suite d'un audit interne des processus de génération de recettes du Secteur des marques et des dessins et modèles, il a été recommandé de procéder à une analyse à l'issue de la mise en œuvre de la phase II du programme. Cette analyse doit notamment porter sur l'approche générale, les fonctions et les performances du système, les processus d'essai et les stratégies en matière d'externalisation. Cette analyse permettra au Bureau international de déterminer avec davantage de précision la date prévue pour la mise en service du système DIRIS.

13. La phase II du programme a été lancée au troisième trimestre de 2010. Les tâches 1 à 10 du plan global de mise en œuvre du projet présenté dans la figure 1 ci-dessous ont déjà été menées à bien. La tâche 11 a été suspendue et devrait reprendre le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le programme se déroule selon le calendrier suivant :

N°	Intitulé de la tâche	Début	Fin	Taux d'exécution	2010		2011				2012				2013				2014				2015				2016	
					T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	
1	Processus de sélection du chef de projet	01.07.2010	30.09.2010	100%																								
2	Publication du premier appel à manifestation d'intérêt	13.09.2010	08.10.2010	100%																								
3	Évaluation des réponses au premier appel à manifestation d'intérêt	09.10.2010	30.11.2010	100%																								
4	Intégration du responsable de projet à l'OMPI	01.12.2010	01.12.2010	100%																								
5	Publication du deuxième appel à manifestation d'intérêt	15.12.2010	17.01.2011	100%																								
6	Évaluation des réponses au deuxième appel à manifestation d'intérêt	18.01.2011	18.03.2011	100%																								
7	Publication de l'appel d'offres	21.03.2011	20.06.2011	100%																								
8	Date d'échéance de l'appel d'offres	20.06.2011	20.06.2011	100%																								
9	Évaluation des réponses à l'appel d'offres	21.06.2011	30.09.2011	100%																								
10	Approbation du Comité d'examen des contrats (CRC) et négociation du contrat	01.10.2011	31.12.2011	100%																								
11	Exécution du projet	16.01.2012	01.11.2015	50%																								
12	Mise en service (date indicative)	01.11.2015	01.11.2015	0%																								

Figure 1 – Phase II – Calendrier global de mise en œuvre du projet

14. Comme indiqué dans les précédents rapports sur l'état d'avancement du programme de modernisation informatique, et uniquement dans la mesure nécessaire, le Bureau international proposera d'entrer dans l'exécution de la phase III du programme afin de prendre en charge certaines activités postérieures à la mise en service telles que la correction d'erreurs de programmation, l'amélioration des performances, la transformation de l'interface utilisateur et la reconfiguration éventuelle des processus. Étant donné que la nécessité d'une éventuelle phase III ne pourra être évaluée qu'après la mise en service, ses modalités seront détaillées dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du programme.

## UTILISATION DU BUDGET

Une dotation totale de 13,804 millions de francs suisses a été approuvée pour le projet (un montant de 10,804 millions de francs suisses a été approuvé par l'Assemblée de l'Union de Madrid et un montant de 3 millions de francs suisses par l'Assemblée de l'Union de La Haye). À ce jour, les dépenses effectives s'élèvent à 10,464 millions de francs suisses, soit 76 pour cent du budget du projet. Le solde devrait être suffisant pour mener à bien la phase II du programme, étant entendu que les conclusions de l'analyse externe peuvent nécessiter l'affectation de ressources supplémentaires afin de garantir une gestion des risques et une assurance qualité appropriées.

**Tableau 1 – Situation financière (en milliers de francs suisses), à fin mars 2014**

	Fonds provenant des réserves	Dépenses hors engagements et préengagements	Solde à fin mars 2014
Phase I	3 569	3 277	292
Phase II	10 235	7 187	3 048
<b>Total</b>	<b>13 804</b>	<b>10 464</b>	<b>3 340</b>

15. *L'assemblée est invitée à prendre note du contenu du rapport sur l'état d'avancement du programme de modernisation informatique (système d'enregistrement international de La Haye) (document H/A/34/1).*

[Fin du document]